

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL et E ROCHE), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER et B TEYSSIER), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE, G SAUCLES, R MOULIN, P DUPONT, M GUYON, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET B SOUCHE (proc de F CHASSON et M CEYSSON), M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Procurations : 10

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 30/11/2021

Secrétaire de séance : JL ARNAUD

Absents : D BERAL, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA et O BOISSIN.

Objet : Adhésion à la compétence « facultative » Maîtrise de la demande d'énergie et conseil en énergie partagée.

Les collectivités locales sont propriétaires d'un parc immobilier ancien et énergivore. Leur rénovation permettra d'améliorer la qualité de service et le confort des usagers, outre un allègement significatif des factures d'énergie. Le service public se doit d'être exemplaire et réduire son impact sur le réchauffement climatique.

L'adhésion à cette compétence permettra à la CCBA de bénéficier pour elle-même ainsi que pour ses communes membres des principaux services suivants :

- appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine bâti,
- assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique, (photovoltaïque, chaufferies-bois...),
- gestion des certificats d'économie d'énergie...

S'agissant du financement de cette compétence, une contribution de 0,40 euros par habitant a été retenue, celle-ci pouvant être actualisée chaque année par le comité syndical du SDE 07 au moment du vote de son budget primitif, soit un coût de 16 556.80 €.

Le bureau exécutif propose que 30 % du montant de la cotisation soient financés par la CCBA, les 70% restant étant à la charge des communes au prorata de leur population en janvier 2021. Un tableau précisant ces montants est joint ci-après. Cette somme sera déduite des attributions de compensations des communes.

Cette prise de compétence a une durée minimale de 6 ans avant de pouvoir reprendre la compétence transférée.

Cette proposition a été présentée en Conférence des maires le 24 novembre dernier.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20211207-DEL07122021-10-DE
Date de télétransmission : 10/12/2021
Date de réception préfecture : 10/12/2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 2 abstentions (B PERRUSSET + procuration) décide :

- D'adhérer à compter du 1er janvier 2022 et pour 6 ans à la compétence facultative « MDE-ENR » proposée par le SDE 07 afin de pouvoir bénéficier de ses services en matière énergétique ;
- De dire que le montant de l'adhésion sera réparti entre la CCBA et ses communes membres selon la clé de répartition ci-dessus définie, la participation de chaque commune venant en diminution des attributions de compensations.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 8 Décembre 2021
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20211207-DEL07122021-10-DE
Date de télétransmission : 10/12/2021
Date de réception préfecture : 10/12/2021